

2) "l'âge pivot" confirmé... même s'il est décalé de 2 ans applicable aux personnes nées après 1960 !!!

Ce mécanisme qui consiste à maintenir un "âge légal" de départ à la retraite à 62 ans, mais à instaurer un "âge pivot" (maintenant, âge « d'équilibre »), à 64 ans, en dessous duquel une "décote" de 5% est appliquée, entrera en vigueur en 2027 au lieu de 2025. Ce petit décalage ne change rien sur le fond. L'âge légal sera une référence formelle, puisque partir à 62 ans signifiera une diminution de la pension de 10%. Un "luxe" que la plupart des salariés ne pourront s'offrir, contraints de travailler plus longtemps... quand ils ont un emploi, ce qui n'est souvent plus le cas dans le secteur privé et quand ils seront en état de le faire ! D'autant plus que compte tenu de l'espérance de vie "l'âge pivot" est appelé à passer à 65, puis 66 ans, voire plus ! **C'est là dessus que se jouera l'équilibre financier du système... L'âge Pivot s'appliquera bien aux personnes nées avant 1975 (à partir de 1960) !!!**

Philippe confirme ce que Macron avait déjà dit : "il faudra travailler plus longtemps" dans un pays où le taux de chômage reste élevé (près de 9%), où les emplois précaires, le temps partiel imposé se développent, et où beaucoup de jeunes n'arrivent pas à entrer sur le marché du travail.

Il propose même des aménagements pour cumuler retraites (de misère) et "petits boulots" (de merde) pour les retraités ! Commençons par répartir le travail entre toutes et tous, à donner un vrai emploi aux jeunes, aux femmes, et à toutes celles et ceux qui souhaitent travailler (et qui cotiseront pour les retraités) avant de rallonger la durée du travail...

Concrètement, combien je perds ?

Voici une simulation pour une infirmière Cat. A partant à 63 ans avec 43 ans de cotisation sans interruption, au maximum des droits : à gauche avec le calcul actuel, à droite, si la réforme passe... La perte sur la pension à situation égale est considérable... **entre -236 et -388€ mensuel selon le nombre d'enfant, c'est scandaleux !**

Simulation avec bonus enfants	Actuelle avec RAFP				Perte avec la réforme		Réforme		
	0 enfant	1 910,02 €		1 910,02 €	-388,90 €	-20%	0 enfant	1 521,12 €	1 521,12 €
1	1 910,02 €		1 910,02 €	-312,84 €	-16%	1	1 521,12 €	76,06 €	1 597,18 €
2	1 910,02 €		1 910,02 €	-236,79 €	-12%	2	1 521,12 €	152,11 €	1 673,23 €
3	1 910,02 €	185,92 €	2 095,93 €	-346,65 €	-17%	3	1 521,12 €	228,17 €	1 749,29 €
4	1 910,02 €	278,88 €	2 188,89 €	-363,55 €	-17%	4	1 521,12 €	304,22 €	1 825,34 €

Et c'est même pire pour d'autres professions comme les sage-femmes, jusqu'à -600 euros mensuel sur la pension !!!

3) Les « partenaires » sociaux "responsabilisés"... pour imaginer les reculs sociaux

Philippe a également précisé : "la valeur du point ne sera pas fixée à la sauvette, au gré des budgets", mais par les "partenaires sociaux" associés à la "gouvernance" du futur établissement public qui gèrera le futur régime universel. "La loi prévoira une règle d'or pour que la valeur du point acquis ne puisse pas baisser" avec "une indexation non pas sur les prix, mais sur les salaires, qui dans notre pays augmentent plus vite".

C'est tout sauf une garantie, car ce que n'a pas rappelé Philippe c'est que le fondement de la "retraite par point", c'est une autre "règle d'or" bien explicitée dans le rapport Delevoye .

1) La part des retraites dans le PIB doit être fixe 14% (alors que le nombre de retraités augmentera)

2) l'augmentation des cotisations sociales est par avance exclue..

Les "partenaires sociaux" devront donc imaginer des "solutions" dans ce cadre sous le « contrôle » du pouvoir politique. A eux, en clair de faire le "sale boulot" des propositions (allongement de la durée de cotisation, recul de l'âge pivot) pour "maintenir le système" à l'équilibre" dans ce cadre. Elles seront ensuite "reprises" par le pouvoir politique, sauf s'il y a désaccord et alors le gouvernement reprendra la main...

C'est bien ce qui s'est passé pour les retraites complémentaires du privé AGIRC ARCO qui fonctionnent déjà "par points"

Les prétendues "compensations" pour les femmes, les salariés les plus précaires ne sont que des filets de sécurité dérisoires dans un système qui va faire reculer dramatiquement le niveau des pensions. En prenant en compte toutes les années de la carrière et non plus les meilleures années, toutes les années de précarité, de temps partiel imposé, compteront et ce ne sont pas quelques "points" de plus ou la prise en compte de quelques période courtes jusqu'alors non validée qui vont modifier cette réalité.



A QUI PROFITE LE CRIME ?

Essentiellement aux assureurs (chers à Mr Delevoye) et aux investisseurs étrangers, en particulier BlackRock qui a été reçu en grandes pompes à l'Elysée !!! (info Canard Enchaîné)

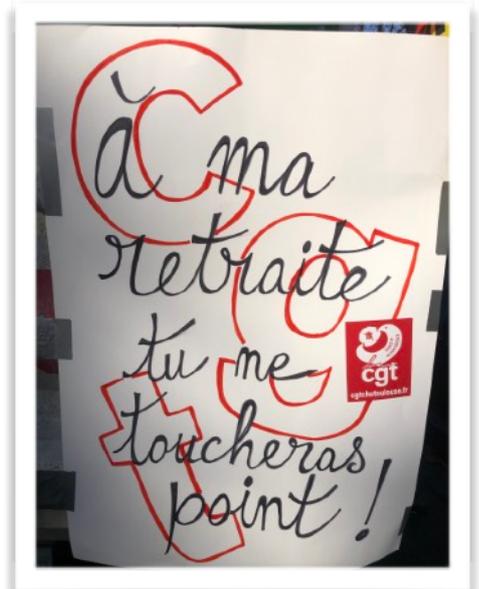
4) Loin de la com' du gouvernement : Les femmes... perdantes.

Les prétendues "compensations" pour les femmes, les salariéEs les plus précaires ne sont que des filets de sécurité dérisoires dans un système qui va faire reculer dramatiquement le niveau des pensions.

En prenant en compte toutes les années de la carrière et non plus les meilleures années, toutes les années de précarité, de temps partiel imposé, compteront et ce ne sont pas quelques "points" de plus ou la prise en compte de quelques période courtes jusqu'alors non validée qui vont modifier cette réalité.

De même pour les femmes, la suppression des avantages existants, (les trimestres supplémentaires accordés à la naissance d'un enfant) ne sera pas compensée par l'attribution d'un bonus de 5% des le premier enfant (qui sera souvent transposé au mari) . Il en ira de même pour le rabotage des pensions de réversion pour le conjoint survivant.

Les 1000€ accordés à tous et toutes pour les petites retraites sont aussi une arnaque : C'est d'abord une mesure ancienne (prévue en 2003 et jamais appliquée) Mais surtout elle ne s'applique qu'à celles et ceux qui auront une carrière complète, pas les autres !



5) les garanties données sur la pénibilité n'en sont pas.



La déclaration de Philippe est restée sur ce point très évasive et il a renvoyé à des discussions ultérieures, même pour les professions des métiers "régaliens" (armée, police, gardiens de prison). Quant aux autres, c'est encore plus vague, tout comme les critères de la "pénibilité".

Ce qui est sûr, c'est par contre la disparition de garanties de garanties collectives pour certaines professions (par exemple la catégorie "active" pour les fonctionnaires qui pouvaient partir à 57 ans). Elles sont remplacées par des avantages individuels. Ainsi pour reprendre un exemple cité par Philippe, une partie des aides-soignantes pourront se voir reconnue la pénibilité pour le travail de nuit....mais à condition d'avoir fait personnellement suffisamment d'heures de nuit, rien sur les autres critères de Pénibilité (travail posté, port de charge, rayonnements ionisants, épuisement, bref, tout ce que l'on vit à l'hôpital...

La comme ailleurs, l'individualisation remplace la garantie "statutaire" ou collective. Au passage, le gouvernement s'assoie sur les droits d'options des catégories actives des hôpitaux alors que le rapport Delevoye prévoyait un aménagement progressif.

Cette réforme est un scandale monumental et un nouveau message de mépris et de provocation lancé aux travailleurs de ce pays et en particulier aux hospitaliers.

Conclusion

Maintenant que le projet a été "clarifié", il est clair que tout le monde sera perdant, et que la grève pour le retrait doit s'amplifier et se généraliser !

Exemple de caisse de solidarité financière pour les grévistes : <https://www.lepotcommun.fr/pot/solidarite-financiere>

**Il n'y a jamais eu autant de richesses produites en France par habitant
Il faut arrêter de dire qu'il n'y a plus d'argent !**

Ce pourquoi il faut se battre...	...Pour un système plus juste !
Salaire étudiant	pour commencer à cotiser après le bac.
Chacun cotise selon ses moyens,	pour recevoir selon ses besoins...
Age légal	60 ans
Reconnaissance de la pénibilité	au max 55 ans pour les métiers pénibles
Egalité de salaires et de carrières	entre les femmes et les hommes
Augmentation des salaires	donc des cotisations sociales
Augmentation générale des salaires	de minimum 300 euros net par mois
Minimum vieillesse	Pas en dessous du SMIC
Taux de remplacement (pension par rapport au meilleur ou dernier salaire)	Pas en dessous de 75% du salaire <u>brut</u> (des 6 derniers mois fonctionnaires ou des 10 meilleures années dans le privé)
Equilibre financier	En augmentant des cotisations sociales patronales pour augmenter le salaire socialisé et donc les retraites.
Fin de l'exonération des cotisations sociales patronales à l'origine du trou structurel de la sécu.	« Taxer le capital » c'est légitimer le profit qui ampute la part du PIB qui revient à la sécurité sociale moins 10 % en 20 ans, ce qui est contraire à notre système de protection sociale issu des luttes victorieuses des travailleurs en 46 et instauré par Ambroise Croizat .
Aucune retraites complémentaires ni par répartition, ni par capitalisation	Tout le monde doit avoir une retraite suffisante avec le régime par répartition

**MAINTENANT QUE VOUS SAVEZ TOUT !
BATTEZ-VOUS AVEC LA CGT POUR RECONQUÉRIR
LA SÉCURITÉ SOCIALE DES « JOURS HEUREUX »**

PRENDRE CONTACT OU ADHÉRER À LA CGT

NOM :
PRENOM :
PROFESSION : **SERVICE :**
ADRESSE MAIL: **TEL :**

A retourner à :

CGT CH Lavour
Tél: 05 63 83 30 38
Mail: cgt.chlavour@wanadoo.fr
Site internet : www.cgt-chlavour.fr